

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage de la Ville de Métis-sur-Mer.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- Lors d'une réunion tenue le 6 mai 2019, le conseil a adopté le premier projet de règlement intitulé « Règlement numéro 19-135 modifiant divers éléments du règlement de zonage 08-38 ».
- Les objectifs de ce règlement sont :
 - autoriser les habitations bifamiliales isolées dans les zones dont l'affectation est la villégiature;
 - apporter des modifications aux normes sur l'entreposage dans les zones d'affectation industrielle lourde;
 - assouplir les normes d'implantation des bâtiments accessoires résidentiels;
 - apporter diverses précisions au règlement de zonage;
- Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 3 juin 2019 à 19h30, à l'hôtel de ville de Métis-sur-Mer. Au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement et les conséquences de son adoption seront expliqués. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer seront entendus à cette assemblée.
- Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 138, rue Principale, aux heures normales de bureau.
- Ce projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'un référendum.

Donné à Métis-sur-Mer, ce 8 mai 2019.

Stéphane Marcheterre
Directeur général et secrétaire-trésorier

PUBLIC NOTICE

PUBLIC CONSULTATION MEETING

To persons interested in a draft by-law amending the zoning by-law of the Town of Métis-sur-Mer.

PUBLIC notice is given as follows:

- At a meeting held on May 6, 2019, the Council has adopted the first draft by-law entitled "Regulation number 19-135 amending various elements of zoning by-law 08-38".
- The objectives of this regulation are:
 - To authorize two-family habitations in area where *villégiature* is allocated;
 - to make changes to the storage rules in *industrielle lourde* areas;
 - to loosen rules for the installation of residential accessory buildings;
 - to provide various explanations of the zoning by-law;
- A public consultation meeting will be held on Monday, June 3, 2019 at 7h30 pm, at the Métis-sur-Mer municipal office. During this public meeting, the draft by-law and the consequences of its adoption will be explained. Interested persons and organizations wishing to express their will be heard at this meeting.
- This draft regulation can be consulted at the municipal office located at 138 Principale, at usual business hours.
- This draft by-law may be subject of a referendum.

Given at Métis-sur-Mer, this May 8, 2019.

Stéphane Marcheterre
Director general and secretary treasurer